

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remises en cause du principe de laïcité Question écrite n° 7333

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les manquements à la laïcité et aux valeurs républicaines. Un récent rapport intitulé « Laïcité, valeurs de la République et exigences minimales de la vie en société » et « des principes à l'action » fait état d'une montée très préoccupante du fait religieux et de manifestations d'affirmation identitaire inspirées par la religion. Ces dérives sont à déplorer aussi bien dans le milieu éducatif, sportif que culturel. Le rapport pointe du doigt le fait « qu'il n'y a pas de consensus sur la définition et la portée de la laïcité ». Un constat qui ne manque pas d'inquiéter. D'autre part, le rapport établit un certain nombre de mesures pour faire face au rejet du modèle français de société laïque. Les auteurs du rapport préconisent par exemple de « conditionner le soutien de l'État (subventions, agrément, soutien à un événement à l'engagement de respecter et de promouvoir les valeurs de la République, ou de mettre en place une « formation laïcité pour tous les agents de l'État d'ici à 2020 »). Dans un contexte de séparatisme religieux, voire même de rejet de la France, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur les mesures préconisées dans le rapport, savoir si elles seront appliquées et si oui, à quelle échéance.

Données clés

Auteur: M. Maurice Leroy

Circonscription: Loir-et-Cher (3e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 7333 Rubrique : Religions et cultes Ministère interrogé : <u>Intérieur</u> Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>10 avril 2018</u>, page 2936 Question retirée le : 15 janvier 2019 (Fin de mandat)